

## Concours Sainte-Anne-des-Lacs en lumière

# Des décors qui illuminent le cœur des villageois

JACINTHE LALIBERTÉ

**Le concours Sainte-Anne-des-Lacs en lumière, organisé par le service des Loisirs et de la Vie communautaire, avait pour but premier d'impliquer les citoyens et les entreprises du chemin Sainte-Anne-des-Lacs, entre le chemin des Bouleaux et le chemin Fournel, dans un projet enchanteur d'illumination du cœur du village. Les participants couraient la chance de gagner plusieurs prix.**

D'ailleurs, le premier prix de 600 \$ fut attribué à Valérie Rochon; le deuxième de 400 \$ aux Habitations MLC et le troisième prix de 250 \$ à Denis R. Bertrand.



3<sup>e</sup> prix, Denis R. Bertrand – Bonhomme de neige protégé de ses arbres



Photo: Jacinthe Laliberté

«Le dormeur» de Mathieu Isabelle pourra se réchauffer des affres de l'hiver grâce à la tuque et le foulard – hors concours



2<sup>e</sup> prix, Les Habitations MLC – Maison toute en couleur



1<sup>er</sup> prix, Valérie Rochon – Banc et luge sur devanture éclairée

Photos du concours: Service des Loisirs et de la Vie communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs



### Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 décembre 2020

Dernière séance du Conseil de l'année, COVID-19 oblige, un retour en arrière puisque la réunion s'est tenue en vidéoconférence.

#### Calendrier des séances ordinaires du Conseil 2021

Les séances du conseil se tiendront le deuxième lundi de chaque mois à l'exception du mois d'octobre vu la tenue des élections municipales.

#### Mise au point chemins des Lilas et des Cèdres

Un point a été ajouté à l'ordre du jour par le conseiller Vaillancourt, et ce dès le début de la séance. Cet ajout se voulait être une mise au point sur la connexion, qu'il nomme, « non routière », entre les chemins des Lilas et des Cèdres. À la suite d'une rencontre entre ledit conseiller et deux citoyens de ce secteur, messieurs Courteau et Saint-Germain, une rencontre publique fut organisée afin de répondre à la requête des citoyens incluse dans la pétition déposée au Conseil.

Cette rencontre aurait possiblement lieu le 16 janvier. Les modalités resteront à établir selon l'état de la situation de la pandémie. Pour terminer son préambule qui se voulait rassurant, le conseiller Vaillancourt a soutenu que le projet se vou-

rait être à l'écoute des citoyens concernés: «On va s'adapter en fonction de ce que les citoyens préfèrent.»

#### Soutien financier à deux organismes

Deux résolutions importantes ont été votées. L'une concernait le fonds de dotation Héritage plein air du nord (HéPAN) à qui la Municipalité a versé une somme de 77 000 \$ aux fins de constitution d'un fonds d'intendance pour deux terrains qui leur ont été cédés gracieusement.

Outre cette aide financière, un montant maximal de 4 000 \$ sera déboursé à l'Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS) pour les frais de laboratoire du Réseau de Surveillance volontaire des Lacs (RSVL) qui devra investir 50% de la demande de ce soutien financier.

#### Des événements très spéciaux

**La guignolée** – Un court bilan a été présenté sur la cueillette des denrées alimentaires non périssables qui a été moindre cette année. D'autre part, les sommes d'argent ramassées ont été supérieures à l'an passé.

La collaboration de tous les pompiers qui ont travaillé au barrage

routier pour la guignolée a été soulignée. Le Club Optimiste fut l'instigateur de l'événement et Simon Laroche l'organisateur en chef. L'an prochain annoncera la 30<sup>e</sup> édition de la guignolée.

Comité pour le 75<sup>e</sup> de la municipalité – Le service des Loisirs est à la recherche de résidents bénévoles qui accepteraient de faire partie d'un comité organisateur pour les fêtes du 75<sup>e</sup> ainsi que d'un comité patrimoine archives. Ceux qui sont intéressés peuvent s'adresser au service des Loisirs.

#### Entente avec le Journal des citoyens

La Municipalité a octroyé un contrat de 10 640 \$, toutes taxes incluses, pour la parution en 2021 de 14 pages d'information dans le *Journal des citoyens*, désirant ainsi augmenter sa présence dans celui-ci qui est distribué dans toute la municipalité et qui est un organisme communautaire à but non lucratif.

#### Dérogations mineures

Quatre dérogations mineures ont été étudiées par le comité de l'Urbanisme (CCU). Trois d'entre elles ont été acceptées. Le conseiller Vaillancourt qui s'opposait à la demande de la dérogation du chemin des Oliviers a réclamé le vote.

En acceptant la dérogation mineure telle qu'elle est convenue dans la demande, il y aurait un allè-

gement à l'aspect dérogatoire environnemental. De surcroît, le propriétaire n'a pas procédé au retrait des travaux faits sans permis en bande riveraine, comme demandé par le service de l'Urbanisme l'an passé. Trois autres conseillers l'ont appuyé.

#### Environnement

La Municipalité désire réduire significativement l'utilisation d'abrasifs et de sels de voirie sur son territoire. Elle a, donc, décrété que les segments de chemins, lorsqu'ils sont droits et plats, ne feront pas l'objet d'épandage à moins que les conditions météorologiques rendent la surface desdits chemins dangereuse. Le comité de l'Environnement (CCE) s'est réjoui de cette décision puisqu'il avait formulé cette même demande au Conseil.

La réduction des collectes des matières résiduelles à une fois par mois, pour la saison hivernale, a déplu à plusieurs citoyens. Cette décision fut prise par tous les maires de la MRC des Pays-d'en-Haut. Selon la mairesse, des efforts doivent être faits puisque le gouvernement provincial a ciblé «zéro déchets» pour 2027. Les citoyens sont donc invités à doubler d'effort pour récupérer plus et jeter moins.

#### Boîte «zéro déchet»

Si vous désirez vous départir de vos gants en nitrile et latex, masques anti-poussière, vêtements, filets de

barbe, bouchons d'oreille et lunettes de sécurité, une boîte «zéro déchets» a été placée, à cet effet, dans l'aire d'accueil de l'hôtel de Ville.

#### Période de questions

Plusieurs questions ont été posées quant au moment où la Politique environnementale serait adoptée et présentée à la population. Le Conseil en fera une analyse très sérieuse dès janvier.

Lors de séances précédentes, des citoyens ont demandé de rendre public le rapport concernant le travail de l'agent de sécurité qui devait sensibiliser les citoyens au respect des règlements. Un résident est revenu avec cette requête. La mairesse s'est référée aux autres membres du Conseil pour prendre la décision; publiciser le rapport semblait délicat et il y eut hésitation avant de connaître une réponse définitive. Le rapport sera finalement déposé prochainement sur le site de la Municipalité.

M<sup>me</sup> Lucie Grace Brault Leblanc voulait des informations touchant la réglementation des abris temporaires. Le *Journal* a signalé les structures laissées en été. Le directeur général a confirmé que le règlement concernait autant la toile que la structure.